



RÈGLEMENT COMPLET

Dans le cadre du projet EdEn-MED, l'ANPE et le CIFFIP, organisent un concours de meilleurs projets écologiques réalisés en périscolaire par des élèves et leurs enseignants en guise de concrétiser une action de protection d'une ressource naturelle ou protéger une espèce ou un espace conformément à l'esprit d'une durabilité environnementale. Nous considérons que l'école est un espace essentiel de mise en œuvre du développement durable partant de sa vocation éducative, par les relations humaines qui s'y nouent, par ses nombreuses interactions avec l'écosystème local (consommation de ressources, production de déchets, transports, tissu socio-économique, patrimoine culturel...). l'établissement scolaire est donc un lieu de questionnement, de transmission et aussi peut être un espace d'élaboration d'actions concrètes et d'inspiration pour le territoire environnant. En établissant un lien entre le développement durable et les projets dans leurs écoles et leur propre mode de vie, les élèves doivent être conscients que leurs actions peuvent avoir un impact positif sur la planète et qu'ils s'inscrivent dans une dynamique internationale.

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS DU CONCOURS

Ce concours est organisé par :

-L'ANPE (l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement) un établissement public sous tutelle du Ministère de l'Environnement ayant un caractère non administratif, créé en vertu de la loi n° 88-91 du 2 Aout 1988, avec la collaboration du CIFFIP comme partenaire bénéficiaire 2 du projet Eden-MED. Sa mission consiste entre autres de lutter contre toutes les sources de pollution et de nuisance et contre toutes les formes de dégradation

de l'environnement et de participer à l'élaboration de la politique générale du gouvernement pour la protection de l'environnement et sa mise en oeuvre par des actions globales s'inscrivant dans le cadre du plan national de développement .

- Le CIFFIP (Centre International de Formation des Formateurs et d'Innovation Pédagogique) est un établissement public à caractère non administratif ayant une mission de formation des formateurs en Tunisie et à l'étranger au profit des cadres pédagogiques dans les domaines des méthodes d'éducation et des approches pédagogiques – et contribue, dans le cadre de ce projet, à l'introduction de cette innovation pédagogique, en l'occurrence l'éducation à l'environnement, dans les programmes scolaires en cours d'élaboration au niveau du Ministère.

Article 2 : PRESENTATION DU PROJET EDEN-MED

Le projet Education Environnementale pour une Méditerranée Durable EdEn-MED , est un projet stratégique qui vise un changement partiel ou total d'une politique publique dans la zone du programme à savoir la Tunisie et l'Italie. Son objectif global est d'injecter la pédagogie de l'éducation environnementale dans le système scolaire. Son objectif spécifique est le développement d'une mobilité des acteurs de l'éducation et de la protection de l'environnement: en Tunisie et en Sicile pour renforcer la coopération en faveur d'une éducation environnementale innovante et pérenne.

Article 3 : PRESENTATION ET OBJECTIFS DU CONCOURS

C'est un concours national lancé par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement et le CIFFIP dans le cadre du projet EdEn-MED pour sensibiliser les établissements scolaires aux enjeux environnementaux. Par la réalisation des projets et des activités, Ils abordent ces enjeux de façon positive et constructive, dans l'esprit de "tous concernés, tous responsables »

Le concours concerne des projets et des activités réalisés dans les écoles et collèges dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable et ayant un rapport avec le programme scolaire.

Ce concours se veut être un véritable outil de pédagogie active.

Il vise plusieurs objectifs :

- Elaborer une éducation à l'environnement et au développement durable.
- Enraciner une éducation à la citoyenneté.
- Sensibiliser aux enjeux du développement durable.
- Rechercher des solutions à ces enjeux.
- Améliorer des connaissances et des compétences pratiques sur les enjeux du développement durable.
- favoriser le travail collaboratif.
- Faire connaître les acteurs et les initiatives qui œuvrent pour un monde plus résilient et durable.
- Impliquer des élèves dans un projet écologique.
- Former des élèves pionniers, moteurs de changement.

ARTICLE 4: COMMENT PARTICIPER ?

La participation au Concours est ouverte à toutes les écoles et collèges Tunisiens. Le projet doit être soumis par une équipe de travail composée d'un inspecteur, de deux enseignants et de groupe d'élèves et si nécessaire un acteur de la société civile. L'objet du projet doit porter sur la protection d'une ressource naturelle, d'une espèce animale ou végétale, d'un espace marin, urbain ou rural, par la mise en œuvre d'une approche opérationnelle innovante...

Le projet doit porter le nom de l'école ou le collège à qui appartient le groupe de travail.

Type de projet à soumettre :

1. **Un reportage vidéo / photo/une vidéo VR** (exemple d'une sortie nature dans le cadre d'une leçon enseignée.....) avec un texte d'explication
2. **Une enquête sur l'école** (format numérique): témoignant de son engagement dans une démarche de développement durable (exemple mise en place d'un comité de pilotage de l'éducation au développement durable pour coordonner des actions au sein de l'établissement , désignation des éco-délégués, mise en place d'un projet innovant, implication des personnes porteuse de solution dans des animations dans l'établissement, un échange avec un projet commun/interdisciplinaire entre collègue , supports de communication utilisés....).
3. **Une initiative** impliquant d'autres établissements.
4. **Outils éducatifs** mettant en avant les pédagogies actives et interdisciplinaire (Un projet de guide pédagogique à destination des enseignants portant des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable, un livret avec des quiz, jeux, illustration, caricature, des infographies.....).
5. **Oeuvre artistique** (BD, pièce théâtrale, affiche, slam, sculpture , un time line ...
6. **Une application numérique**
7. **Des Jeux ludiques**
8. **Une mission de journalisme de solutions (production d'un reportage video avec des interview , des témoignages..)** Il s'agit d'une forme de journalisme qui s'attache non seulement à informer, alerter, dénoncer...mais qui donne également des clés ou solutions pour agir en réponse aux problèmes soulevés.

Les thèmes prioritaires :

Eau, biodiversité, énergie, déchets, climat, alimentation et santé

Chaque participant doit fournir :

*une présentation de son établissement (situation géographique, historique....)

*un support textuel, audiovisuel ou iconographique du projet .

*une présentation de l'équipe de travail (nom et qualité).

*des photos témoignant du travail du groupe sur le projet proposé.

*les engagements demandés doivent être signés.

*La démarche suivie pour l'élaboration du projet avec une note conceptuelle.

Le projet doit porter le nom de l'école ou le collège à qui appartient le groupe de travail.

Toute inscription reçue après la date et l'heure limite de participation (le 15 Mai vers 23h.00) telle que mentionnée dans le formulaire de participation

<https://bit.ly/3GD1ATy> ou ne remplissant pas les conditions du présent Règlement sera annulé.

Article 5 : MODALITÉS DU CONCOURS

- Les projets doivent être en lien avec le programme scolaire du primaire et collège et ou des 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU en 2015. Les participants doivent clairement identifier le ou les ODD auxquels le projet se rapporte.
- La participation au concours est conditionnée par la réalisation du projet durant les années scolaires 2021 -2022 -2023 , et par l'implication de la direction de l'école .

Article 6 : CONDITIONS À RESPECTER

Les projets doivent être menés dans un cadre scolaire et réalisés en groupe,. les participants peuvent réaliser un ou plusieurs projet sans limitation de nombre en s'assurant au préalable de la conformité des projets déposés dans le cadre du Concours avec les critères établis.

Chaque projet qui remplit ces critères, sera étudié individuellement par

l'équipe EdEn-MED avant d'être présenté au Jury ou non, si la qualité est jugée insuffisante par l'équipe .les projets déposés sur le formulaire disponible sur le site web et la page facebook d'EdEn-MED, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives demandées dans le formulaire de dépôt en ligne seront considérés comme participant au « Concours J'agis ecole ».

Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est fortement recommandé aux participants d'éviter d'utiliser dans leurs vidéos de la musique protégée par Copyright.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Les personnes apparaissant dans les photos et les reportages ou envoyés dans le cadre du Concours, qu'elles soient mineures ou majeures, doivent donner leur accord signé pour que leurs données personnelles image soient utilisées et diffusées dans le cadre du projet EdEn-MED. A cette fin, ils devront compléter une autorisation.

CESSION DE DROITS

Les participants sont informés qu'une fois qu'ils auront envoyé leurs travaux ,ils acceptent l'utilisation du contenu de leur projet, de leur nom et/ou de leur image aux fins de communication et de promotion du concours. Les participants acceptent ainsi que la communication et promotion soit faite par l'ANPE, les journalistes et toute autre personne en lien avec le concours et qui souhaiterait mettre la lumière sur les projets.

Article 8 : LES CRITERES DE CHOIX DES PROJETS

- Pertinence du projet : Le sujet traité, le contexte (global et local), les solutions apportées,
- la créativité,

- le taux d'implication,
- les supports d'accompagnement,

Remarque : Toute forme de plagiat est à proscrire et demeure un critère d'exclusion du concours.

ARTICLE 9 : LE JURY

Le jury sera composé par :

3 représentants du projet EdEn- MED

2 représentants du Ministère de l'Education

2 représentants du Ministère de l'Environnement

2 pédagogues

Article 10 : LES PRIX

Les meilleurs travaux seront mis à l'honneur le 5 juin à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. Chaque projet lauréat sera représenté par un inspecteur, un enseignant et un élève qui représentent l'ensemble de la communauté éducative engagés dans ces projets collectifs.

Un certificat nominatif sera remis à chaque lauréat dans ce concours.

Les meilleurs projets seront baptisés comme des projet à capitaliser, valoriser et inscrits sur les fiches des bonnes pratiques qui seront produits dans le cadre du projet EdEn-MED et adopter comme projet pilote à dupliquer. Ils porteront le nom de l'établissement et de toute l'équipe qui a réalisée le travail.

Tout outil pédagogique jugé important et valable par le jury sera prix en charge par l'ANPE dans le cadre du projet Eden-MED pour reproduction .

Les 3 premier Prix

Les écoles/collèges :

Une trophée

Les inspecteurs et les enseignants :

Un voyage de formation à Palerme dans le cadre du projet EdEn-MED.

Les élèves :

Cadeaux éducatifs et sortie nature dans un circuit pédagogique.

Les associations :

Une formation en Tunisie pour 3 participants de chaque association avec une prise en charge totale.